

Résumé

Gabriel Andreescu, Répression des groupes qui promeuvent « l'érotisme sacré ». Un exercice collectif de cruauté, de mépris et d'hypocrisie

Résumé: Cette étude analyse de manière systématique les violations des droits humains commises à l'encontre de groupes pratiquant l'« érotisme sacré » en Roumanie, en Italie, en République tchèque, en Argentine et en France. Elle s'appuie notamment sur le panel « Raids militarisés et renaissance de la théorie du lavage de cerveau – Perspectives émiques et éthiques », organisé dans le cadre de la conférence CESNUR en juin 2024, ainsi que sur les enquêtes menées depuis plusieurs décennies par les chercheurs du CESNUR et leurs collaborateurs. J'ai fait une synthèse des actions policières menées en Roumanie, en Italie, en République tchèque, en Argentine et en France contre des groupes pratiquant l'érotisme sacré, dont la brutalité a atteint le niveau de traitements inhumains et dégradants. Je me suis demandé si la suspicion des autorités étatiques à l'égard des nouveaux mouvements religieux était légitime. J'ai expliqué pourquoi les émotions négatives inspirées par les croyances « étranges » des nouveaux mouvements religieux ne peuvent constituer un critère de répression ou de discrimination à leur égard. J'ai montré que le test de la légitimité sociale des nouveaux mouvements religieux est le statut des enfants, leurs droits et le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. J'ai mis en discussion un phénomène récent qui suscite une crainte raisonnable: l'intersection des nouveaux mouvements religieux avec la politique. Dans ce contexte, j'ai fait quelques considérations sur les « dérives » conspirationnistes et politiques du MISA.

Un sous-chapitre de l'étude a été consacré au débat actuel sur la manipulation mentale, la dépendance psychologique et le lavage de cerveau dans le cas d'adultes dont les tests médicaux ne remettent pas en cause leur discernement. J'ai proposé la pertinence pour ce sujet de la jurisprudence sur la condamnation du prosélytisme. J'ai suivi l'étape du débat au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les « activités illégales des sectes/cultes » et leurs enseignements.

J'ai jugé primordial d'attirer l'attention sur la marginalisation de la question de la discrimination à l'égard des personnes qui pratiquent l'érotisme sacré. J'ai présenté des arguments expliquant pourquoi le déni d'autonomie est le critère principal pour remettre en cause le discernement. J'ai développé l'idée que ne pas reconnaître le discernement des personnes dotées de discernement revient à nier leur dignité humaine. J'ai enfin compris que la répression brutale des groupes qui suivent « l'érotisme sacré » constitue une mobilisation collective de cruauté, de mépris et d'hypocrisie.

La conclusion est la nécessité d'aider la lutte pour la justice qui se déroule actuellement en France en utilisant les arguments développés dans cette étude. Le 23 novembre 2023, plusieurs ashrams à Paris et à Nice ont été visés par des descentes de police, plusieurs yogis qui y vivaient ont été arrêtés et des poursuites judiciaires ont été engagées contre eux. J'ai enfin souligné la nécessité de poursuites judiciaires engagées par les victimes contre les auteurs institutionnels et individuels abusifs.

Mots-clés: érotisme sacré, yoga, descentes de police, traitements inhumains ou dégradants, lavage de cerveau, manipulation mentale, discrimination, CESNUR, MISA, Atman, Guru Jára, BAYS